

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3601 - LUNDI 21 OCTOBRE 2019

KINSHASA

Lancement officiel de l'opération « Kin bopeto »



Lancement de l'opération Kin Bopeto

Le chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a procédé samedi, dans la commune de Bandalungwa, au lancement de l'opération « Kinshasa bopeto » initiée par le gouverneur de la ville, Gentiny Ngobila. Du haut de la tribune, le président de la République a exhorté la population kinoise à changer de mentalités à travers une bonne gestion des immondices, vecteurs de plusieurs maladies.

Pour sa part, le gouverneur de Kinshasa a invité toute la population de sa ville à s'approprier l'initiative « Kin bopeto », tout en annonçant l'intervention prochaine de trois sociétés qui vont travailler dans la collecte et le recyclage des déchets.

Page 3

RDC - BANQUE MONDIALE

Doubler le décaissement annuel



Le siège de la Banque mondiale

Le déboursement des fonds au profit du pays devrait vraisemblablement passer à un milliard de dollars américains l'an, pour s'établir à quelque cinq milliards sur l'ensemble du quinquennat. Mais rien n'est acquis sans l'aval du Conseil d'administration de l'institution financière.

Officiellement, le premier décaissement de la Banque mondiale ne devrait pas être orienté exclusivement vers l'éducation, mais plutôt vers les projets d'investissements (infrastructures, écoles, etc.). Ce financement des projets tiendra compte des priorités du président de la République et de son gouvernement. Page 3

CPRK

La FBCP boude la libération des bandits

Le ministre de la Justice a décidé de redonner la liberté à plus de cinq cents personnes détenues dans la maison carcérale principale de Kinshasa. Une décision qui ne satisfait pas la Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) qui relève qu'elle a ciblé des non bénéficiaires, notamment les bandits de grand chemin dits « kuluna », au risque de les voir se livrer

encore aux faits qui les ont conduits en détention. LONG note que le Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (CPRK) compte 8 200 prisonniers et détenus préventifs dont huit cents seulement sont condamnés et, de ce fait, l'Etat congolais n'a pas rendu service au peuple en optant pour la libération de ces bandits. Page 3

VIH/SIDA

Tenue d'une table ronde sur la problématique de la riposte chez les adolescents et jeunes



Des jeunes adolescentes lors d'une campagne de sensibilisation

Organisée le 17 octobre dans la commune de la Gombe, à Kinshasa, par le Programme national multisectoriel de lutte contre le sida avec l'appui de l'Unicef, la table ronde a permis aux participants d'analyser les efforts déployés par chacun des acteurs en vue de contribuer à la réduction de la vulnérabilité des adolescents et jeunes face à l'épidémie du VIH.

Cette initiative vise, de façon spécifique, la prévention des adolescents de 10-19 ans face au fléau du VIH/sida. D'après l'Unicef, cette pandémie est devenue la première cause de décès des adolescents en Afrique et la deuxième au niveau mondial, avec un enfant de moins de 15ans sur quatre ayant accès à un traitement anti retro viral.

Page 4

PROVINCE DE LOMAMI

Des professionnels des médias réclament l'ouverture de la Maison des journalistes

L'exigence fait partie des recommandations formulées à l'issue d'un atelier d'évaluation de la couverture médiatique du processus électoral de 2018 par la presse locale, organisé par l'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa), le 14 octobre.

Des journalistes représentants des médias de la ville de Mwene-Ditu, dans la province de Lomami, ont plaidé pour l'ouverture d'un bureau de la représentation de l'Olpa dans leur contrée. Selon cette recommandation, ce bureau devra être appelé « la Maison des journalistes de Mwene-Ditu ».

Présidant la cérémonie d'ouverture de l'atelier, le maire de la ville de Mwene-Ditu, Fideline Kabinda Mutonji, a salué cette initiative de l'Olpa, au bénéfice des professionnels des médias de sa province. Elle a, en outre, promis l'accompagnement de l'autorité urbaine pour que la presse joue réellement son rôle d'informer, de former et de sensibiliser la population.

De son côté, le chef d'antenne de la Commission électorale nationale indépendante (Céni)/Mwene-Ditu, Laurent Muzembe Kabwe, a reconnu que les professionnels de la presse de cette entité politico-administrative ont accompagné l'antenne de la Centrale électorale avant, pendant et après les

élections.

« Plusieurs journalistes venaient chercher l'information à la source », a-t-il affirmé, tout en relevant des difficultés rencontrées par son institution avec les événements de la milice Kamunia Nsapu.

« Vous étiez à la hauteur de votre tâche, toujours au service de la communauté, mettant les intérêts particuliers de côté », a-t-il témoigné devant les journalistes.

Un travail réalisé sous des difficultés

Laurent Muzembe Kabwe a, par ailleurs, reconnu que les journalistes exerçant dans la province de Lomami rencontrent beaucoup de difficultés, notamment le manque des moyens matériels et financiers, l'absence de rémunération. Des préoccupations qui, selon lui, ont un impact sur la neutralité de ces derniers. « Soyez suffisamment outillés et prenez la mesure de la mission qui est la vôtre pour mieux faire lors des échéances à venir », a-t-il encouragé.

Le président de l'Union nationale de la presse du Congo/Mwene-Ditu, Etienne Mukendi, pour sa part, s'est interrogé sur le manque d'accréditation pour plusieurs journalistes pendant les élections. A l'en croire, cette situation a été causée par le caractère sévère du



La photo de famille des participants à l'atelier

critérium édicté par la charte qui régissait la période électorale.

De son côté, le secrétaire exécutif de l'Olpa, Alain Kabongo Mbuyi, est revenu sur la surveillance de la liberté de presse pendant les élections. Il a rappelé que des observateurs de l'organisation ont été déployés sur le terrain, notamment à Kinshasa et à Goma, en vue d'observer la couverture des élections par les journalistes dans les centres de vote. Alain Kabongo Mbuyi a relevé très peu d'incidents, surtout ceux visant directement le personnel des médias lors

des élections de 2018, par rapport à celles de 2006 et 2011. Il a aussi profité de cette occasion pour expliquer la mission et le travail de cette organisation non gouvernementale, qui vise le respect du droit d'informer et d'être informé.

A la fin des travaux, les organes de presse ont été exhortés à signer des contrats de travail avec leurs journalistes pour garantir leur neutralité. Il a, par ailleurs, été recommandé aux journalistes l'observance du Code d'éthique et de déontologie ainsi que la solidarité entre pairs. Aux autorités

urbaines, les participants à cet atelier, qui ont relevé l'importance de ce genre de forum, ont recommandé de faciliter l'accès aux sources officielles d'information aux professionnels des médias. Notons que l'Olpa a également organisé, octobre courant, le même exercice à Mbuji Mayi, dans le Kasai oriental. Dans ces deux villes, les participants ont relevé l'importance de ce genre d'atelier et appellent cette association à les multiplier.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service)

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Quentin Loubou (Coordination), Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Administration des ventes : Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Mawouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengutu Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétariat général : Ange Pongault

RDC - BANQUE MONDIALE

Doubler le décaissement annuel

Le déboursement des fonds au profit du pays devrait vraisemblablement passer à un milliard de dollars américains l'an pour s'établir à quelque cinq milliards sur l'ensemble du quinquennat. Mais rien n'est acquis sans l'aval du Conseil d'administration de l'institution financière.

Officiellement, le premier décaissement de la Banque mondiale (BM) ne devrait pas être orienté exclusivement vers l'éducation, mais plutôt vers les projets d'investissements (infrastructures, écoles, etc.). Ce financement des projets tiendra compte des priorités du président de la République, Félix Tshisekedi, et de son gouvernement. Comme l'a expliqué la représentation de la BM en République démocratique du Congo (RDC) à la presse, il est important d'améliorer le portefeuille des projets dans le pays. Avec l'aval de la plus haute instance de cette institution, en l'occurrence le Conseil d'administration, l'objectif est d'atteindre effectivement les cinq milliards de dollars américains sur cinq ans, au rythme d'un milliard l'an. Si aucun budget définitif n'est encore arrêté pour l'appui à la gratuité de l'enseignement, la BM prépare un appui d'urgence au secteur de l'éducation pour soutenir cette politique du gouvernement. Même pour l'appui budgétaire, il faudra attendre sans doute l'issue des pourparlers en cours avec le Fonds monétaire international (FMI).

Pour nombre d'observateurs, le principal partenaire multilatéral de la RDC dispose déjà de l'un des portefeuilles les plus importants en vue d'accompagner les efforts de

développement du pays. Toutefois, le rythme de décaissement est resté très lourd à ce jour et ne permet pas ainsi de clôturer rapidement tous les projets en cours d'exécution afin que la population bénéficiaire en tire des dividendes.

Au 31 décembre 2019, la BM a décaissé sept cent quinze millions de dollars américains au titre de crédits en faveur de la RDC, sur un portefeuille total de 2,624 milliards de dollars américains. Rappelons que l'essentiel de l'aide de cette institution passe par des crédits au taux concessionnel et des dons sans obligation de remboursement. Pour clôturer ce point relatif aux crédits, le pays a bien payé environ quatre cent vingt millions de dollars américains, au titre d'intérêt pour ces crédits. Quant aux dons, ils se situeraient, à la même échéance du 31 décembre 2019, autour de 1,83 milliard de dollars américains sur une enveloppe globale crédits et dons de 4,027 milliards.

Pour obtenir rapidement le premier décaissement, l'idée globale est de présenter une opération d'un milliard de dollars américains au Conseil d'administration qui comprenne toutes les mesures pour assurer sa réussite. Il n'est pas encore possible à ce stade d'établir la proportion à réserver au financement de l'éducation. Pour autant, l'institution financière internationale a reconnu les progrès notables dans ce secteur mais, selon elle, il est impérieux de faire baisser davantage le nombre d'enfants non scolarisés. Selon les chiffres disponibles, au moins 3,5 millions d'enfants en âge de fréquenter le primaire ne sont pas scolarisés.

Laurent Essolomwa

PRISON CENTRALE DE MAKALA

La FBCP boude la libération des bandits

Le ministre de la Justice a décidé de redonner la liberté à plus de cinq cents personnes détenues dans la maison carcérale principale de Kinshasa. Une décision qui ne satisfait pas la Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) qui relève qu'elle a ciblé des non bénéficiaires, notamment les bandits de grand chemin dits « kuluna », au risque de les voir se livrer encore aux faits qui les ont conduits en détention.

La FBCP a fait remarquer que Makala compte 8 200 prisonniers et détenus préventifs dont huit cents seulement sont condamnés. Face à cette réalité, selon elle, l'Etat congolais n'a pas rendu service au peuple congolais en optant pour la libération des bandits. « Ces kuluna qui vont recouvrer aujourd'hui ou demain leur liberté risquent encore de commettre les mêmes délits et retourner en prison. Il aurait fallu libérer les responsables des familles qui, on le sait, ne sont pas encore condamnés », a estimé cette association, dans un communiqué du 18 octobre.

L'association a relevé également que le bâtiment du pavillon 11 de la prison, modifié et inauguré par le vice-ministre de la Justice, manque des prises secteurs. Celles placées par l'entreprise com-



Le président de la FBCP, Emmanuel Adu Cole

mise à la réhabilitation de cette infrastructure, six au total, sont non seulement insuffisantes mais peu résistantes. « Elles ont toutes été brûlées », a souligné la FBCP qui indique que l'eau courante est aussi inexistante, se demandant comment le prisonnier peut vivre dans ces conditions.

La FBCP, qui rappelle que

cette libération n'a rien à voir avec celle des sept cents prisonniers demandée par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, voudrait que les autorités politico-judiciaires et administratives du pays accélèrent leur procédure judiciaire, dont les causes ne sont pas connues ni justifiées.

Lucien Dianzenza

SALUBRITÉ

L'opération «Kin bopeto» lancée officiellement à Kinshasa

Le coup d'envoi de la campagne d'assainissement initiée par le gouverneur de la ville, Gentiny Ngobila, a été donné, le 19 octobre dans la commune de Bandalungwa, par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

A peine rentré des Etats-Unis, le président de la République s'est personnellement déplacé, samedi, pour superviser le lancement du grand programme d'assainissement de la ville de Kinshasa. La cérémonie a eu lieu dans la commune de Bandalugwa, à hauteur de Bakayawu, où une tribune a été érigée en cette circonstance.

Le gouverneur de la ville, Gentiny Ngobila, et quelques officiels, y compris les agents communaux, ont assisté à

cette cérémonie qui, à tout prendre, constitue un appel au civisme et au patriotisme des Congolais. Du haut de la tribune, Félix Tshisekedi a exhorté la population kinoise à changer leurs mentalités à travers une bonne gestion des immondices. « Parfois, les maladies que nous connaissons ici, c'est à cause de nos comportements. Ce n'est pas un mauvais sort, souvent c'est à cause de la mauvaise gestion des immondices », a dit le chef de l'Etat, avant de poursuivre : « Vous demandez que nous luttons contre le vol, la corruption, le détournement et nous vous demandons également de changer des mentalités. Notre priorité, c'est le peuple d'abord, mais

le peuple doit prouver sa souveraineté. Il faut dans ce cas être à votre propre contrôle. Vous devez nous dire comment vous voulez que le pays marche (...) En lançant Kin bopeto, nous lançons également un message très fort à tout le pays ». Le chef de l'Etat a, en outre, demandé aux habitants de Bandalugwa de faire en sorte que leur commune soit véritablement la réplique de Paris, afin de donner un contenu à leur sempiternel slogan « Bandal, c'est Paris ». Pour sa part, le gouverneur de Kinshasa a invité toute la population kinoise à s'approprier l'initiative «Kin bopeto», tout en annonçant l'intervention prochaine de trois sociétés qui vont travailler dans la col-

lecte et le recyclage des immondices. Pour lui aussi, cette action ne peut réussir sans un changement radical des mentalités. « Aujourd'hui, nous n'arrivons pas à gérer les immondices. Il est temps de faire des réformes, surtout en termes d'aménagement de la voirie. La révolution des mentalités, c'est que tout le monde doit procéder aux travaux d'intérêt public », a-t-il déclaré. Et d'ajouter : « Quand on a accédé à l'indépendance, on était à quatre cent mille habitants. Aujourd'hui, on est à plus de quinze millions d'habitants. Les infrastructures de l'époque de l'indépendance étaient conçues pour moins d'un million d'habitants. Dans dix ans, on

sera à vingt-cinq millions et, en même temps, le problème de mobilité n'est pas réglé ». Notons que la ville de Kinshasa déverse, chaque jour, neuf mille tonnes de déchets dont deux millions de plastiques qui doivent non seulement être évacués mais aussi recyclés. Ce qui est considéré comme une source de pollution majeure pour l'Afrique centrale. Le programme «Kin bopeto», qui est volontariste et transversal, durera cinq ans et récompensera régulièrement les quartiers et communes les plus propres de la capitale, question de créer une émulation autour de l'action.

Alain Diasso

SANTÉ PUBLIQUE

Une table ronde sur la problématique de la riposte au VIH/sida chez les adolescents et jeunes

La rencontre a mis en présence les membres du gouvernement, à savoir la ministre d'Etat, ministre du Genre, famille et enfant, Béatrice Lomeya Atilite; celle des Affaires sociales, Rose Boyata Monkaju; et le vice-ministre du Plan, Freddy Kita Bukusu, ainsi que des délégués de l'OMS, Unesco et ceux de la société civile congolaise impliqués dans la lutte contre le sida.

Organisée le 17 octobre dans la commune de la Gombe, à Kinshasa, par le Programme national multisectoriel de lutte contre le sida (PNMLS) avec l'appui de l'Unicef, l'activité a permis aux participants d'analyser les efforts déployés par chacun des acteurs en vue de contribuer à la réduction de la vulnérabilité des adolescents et jeunes face à l'épidémie du VIH.

Le vice-ministre du Plan, Freddy Kita Bukusu, a reconnu que les résultats perceptibles de la riposte au VIH à l'échelle internationale, voir nationale laissent entrevoir une réduction des nouvelles infections et de la mortalité due au VIH-sida. Il a, par ailleurs, fait savoir que ces dernières années, pour les personnes adultes, cette tendance appréciable contraste avec une augmentation de plus en plus

croissante des nouvelles infections et de décès des adolescents et jeunes âgés de 10 et 19 ans.

Freddy Kita Bukusu a indiqué que cette augmentation des nouvelles infections « est le reflet d'un faible accès de cette grande catégorie de la population congolaise aux services conviviaux des soins de prévention et traitement du VIH, dans les communautés ».

« A ces facteurs, il faudrait ajouter l'insuffisance d'une éducation sexuelle complète qui permettrait de renforcer les capacités de vie courantes de nos enfants face aux problématiques des grossesses précoces, des infections sexuellement transmissibles, du VIH ainsi que les violences sexuelles fondées sur le genre », a-t-il suggéré. Le vice-ministre a souligné que face à ce tableau, le gouvernement congolais, avec le concours des partenaires d'appui au développement, a eu, d'une part, à inscrire la riposte au VIH chez les adolescents et jeunes parmi les six axes stratégiques de la réponse nationale au VIH, et d'autre part, à développer les interventions qui les ciblent de manière particulière.

Le sida, première cause de décès des adolescents

Pour le responsable Santé de



Des jeunes adolescentes lors d'une campagne de sensibilisation

l'Unicef, Xavier Crispin, le VIH/sida est devenu la première cause de décès des adolescents en Afrique et la deuxième au niveau mondial, avec un enfant de moins de 15 ans sur quatre seulement ayant accès à un traitement anti retro viral. Les décès diminuent dans tous les groupes d'âges, à l'exception de celui des 10 à 19 ans.

Tout en rassurant le gouvernement congolais de l'accompagnement de son institution dans

la mise en œuvre de toutes les interventions visant à réduire l'impact du sida sur les jeunes et adolescents, Xavier Crispin a rappelé que la République démocratique du Congo a lancé, le 23 juillet 2016, l'initiative « All in » sur la problématique de la prise en charge du VIH/sida et adolescents. Cette initiative vise, de façon particulière et spécifique, la prévention des adolescents de 10-19 ans face à ce fléau.

Auparavant, le secrétaire exécutif national du PNMLS, le Pr Liévin Kapend A Kalala, a déclaré que la tenue de cette table ronde s'inscrivait dans le cadre d'un exercice simple autour de la redevabilité, c'est-à-dire une obligation de pouvoir rendre compte aux partenaires pour le soutien bénéficié, aux donateurs, à l'assistance technique ainsi qu'à la population congolaise.

Blandine Lusimana

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



LA SEMAINE DES NATIONS UNIES

Une nouvelle feuille de route pour l'institution

La coordonnatrice résidente par intérim, Suze Percy Filippini, a éclairé l'opinion, le 18 octobre, à Brazzaville, sur l'implication de la réforme de l'ONU sur les Objectifs de développement durable (ODD).

Assistée par les représentants du Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap), du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), Suze Percy Filippini a, au cours d'une séance d'information, souligné l'importance de la réforme au sein des Nations unies et la mise en œuvre des ODD.

Fondée en 1945, avec pour objectifs de maintenir la paix dans le monde et promouvoir le développement des peuples, l'ONU célèbre, cette année, ses 74 ans d'existence sur le thème « *Repositionner le système des Nations unies pour un accompagnement plus stratégique aux gouvernements en misant sur les avantages comparatifs de chaque agence afin de ne laisser personne pour compte* ».

Cette réforme, la première du genre – parce que plus ambitieuse que les précédentes en raison des ODD- appelle à des mesures d'adaptation. « *Les changements intervenus dans le monde depuis, appellent donc le système des Nations unies à s'adapter pour être en mesure d'accompagner les peuples qu'il sert* », a déclaré, à cet effet, la coordonnatrice résidente par intérim.

L'objectif de cette réforme- qui a



Les représentants des agences du système des Nations unies au Congo

pris effet le 1er janvier dernier est de repositionner le système des Nations unies dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 pour le développement durable. Ce programme, assorti de dix-sept ODD, a été adopté en 2015 par les Etats membres dans l'optique de ne laisser personne pour compte. Il procède de deux principales résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU adoptées le 20 décembre 2017 et le 31 mai 2018.

Face au niveau ambitieux de ces objectifs, ces Etats ont demandé des changements en vue de rendre plus dynamique l'appareil onusien. « *La réforme implique la mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations unies plus cohésives, flexibles, efficaces et œuvrant*

ensemble au travers du plan-cadre des Nations unies pour le développement durable pour accompagner les pays dans la réalisation des ODD », a-t-elle expliqué, avant de poursuivre : « *La réforme implique donc la redynamisation du rôle du système de coordonnateur résident avec la séparation des fonctions du coordonnateur résident de celles du représentant résident du Pnud* ».

Une vision commune

Cette nouvelle architecture pour la mise en œuvre des ODD repose sur cinq piliers, à savoir la population, la planète, la paix et la sécurité, la prospérité en luttant contre la pauvreté afin de réduire les écarts entre riches et pauvres,

enfin le partenariat. En clair, cette réforme a pour but d'avoir une nouvelle vision de développement, de la gestion des actions du système des Nations unies et aussi une vision pour la préservation de la paix, de la sécurité dans le monde, sans oublier l'égalité des sexes « *extrêmement importante* », a souligné la coordonnatrice résidente par intérim.

La nouvelle ossature pour la mise en œuvre des ODD a ouvert une nouvelle ère pour le développement du monde à travers l'agenda 2030 et la signature de l'accord de Paris. Cette feuille de route ambitieuse vise à éradiquer la pauvreté, les inégalités sociales ; donner l'accès à la santé à toutes les couches, et l'accès à l'éducation de qualité ; accéder à l'égalité

entre les sexes. « *Aussi, cette nouvelle feuille de route veut qu'on utilise de manière rationnelle les ressources naturelles, la biodiversité pour que nous léguions aux générations futures une planète en bonne santé. La question de la paix et de la sécurité est au cœur de cette réforme qui préconise une synergie entre les enjeux économique, sociaux...* », a-t-elle argumenté.

Pour le représentant du Fnuap, Mohamed Lemine Salem Ould Moujtaba, les quatorze ODD portés par le Congo se traduisent dans une réalité de développement pour ne laisser personne pour compte. « *Les Nations unies ne sont pas les bailleurs de fonds* », a rappelé la cheffe de l'Unicef au Congo, Micaela Marques de Souza, qui a profité de l'occasion pour saluer la volonté politique du gouvernement congolais concernant l'achat des vaccins en 2018 sans un appui extérieur.

Une occasion aussi pour Maleye Diop, représentant du Pnud, de réitérer l'appui des agences onusiennes au gouvernement congolais dans l'atteinte de ses ODD inscrits dans le Plan national de développement. « *Les ODD, c'est l'inclusion* », a-t-il indiqué.

Josiane Mambou Loukoula

CONGO TERMINAL POINTE-NOIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Congo Terminal, concessionnaire du Terminal à conteneurs du port de Pointe Noire, conteste tout lien établi avec une vidéo qui circule actuellement sur les réseaux sociaux et mettant en scène un trafic supposé de voitures au Port Autonome de Pointe-Noire.

Congo Terminal précise qu'aucune réclamation pour vol ou vandalisme n'a été enregistrée.

Congo Terminal rappelle par ailleurs que:

- le quai de déchargement des voitures est clôturé, éclairé et sous contrôle d'accès et de vidéo surveillance 24h/24 ;
- les espaces gérés par Congo Terminal sont soumis aux dispositions de ses certifications ISPS (code international pour la sécurité des navires et des installations portuaires) et Pedestrian free yard (terminal sans piétons) ;
- le personnel de Congo Terminal en charge de l'activité de débarquement des voitures fait l'objet de contrôles systématiques aux entrées et sorties du terminal ;

• les forces de gendarmerie et de police ainsi que les sociétés de gardiennage collaborent dans le cadre de la sécurisation des opérations sur le Terminal.

Congo terminal rassure quant à la solidité du dispositif de sécurisation de ses installations mis en place, ainsi que du respect et de l'intégrité des biens qui lui sont confiés.

À propos de Congo Terminal

Congo Terminal est une filiale de Bolloré Ports créée en 2009 après la signature d'un partenariat public-privé avec le Gouvernement congolais, pour la concession du terminal à conteneurs du PAPN. Bolloré Ports a y entrepris de nombreux travaux de modernisation et d'extension pour accompagner son développement. Une initiative qui a permis la création de plus de 850 emplois permanents et plus de 300 emplois indirects.

Contact presse :

MAGINOT Ghislain

Tél. +242 05 775 02 10

Mail : ghislain.maginot@congo-terminal.com

Compte rendu du Conseil des ministres du vendredi 18 octobre 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 18 octobre 2019 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Six affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- Trois projets de loi au titre du ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique ;
- Un projet de loi au titre du ministère des Sports et de l'éducation physique ;
- Un projet de décret au titre du ministère de l'Intérieur et de la décentralisation ;
- Des nominations au titre des ministères de l'Équipement et de l'entretien routier, de l'Énergie et de l'hydraulique et, enfin, de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi.

La réunion du Conseil des ministres de ce jour s'est penchée sur des affaires dont la finalité est d'assurer l'amélioration des capacités de notre pays dans des secteurs dont la meilleure gouvernance est nécessaire.

En effet, le ministère de la Recherche scientifique a soumis à l'examen attentif du Conseil des ministres la rénovation des outils de gestion de la recherche dans notre pays, dans le double souci d'une plus grande implication des acteurs socioéconomiques d'une part, et de l'utilisation accrue des technologies du numérique d'autre part.

Le ministère des Sports a, quant à lui, soumis à l'approbation des membres du Conseil des ministres un texte susceptible de favoriser la pratique du sport de haut niveau au Congo, et ce grâce à la protection accrue de l'intégrité des sportifs les plus talentueux.

Enfin, le ministère de l'Intérieur et de la décentralisation a proposé au Conseil un texte renforçant les capacités de notre pays à lutter contre la résurgence des causes principales du cycle de violence que le Congo a connu, il y a des années, à savoir la prolifération et la circulation des armes légères.

Après ce propos initial, entrons à présent dans le vif des textes et affaires examinés lors du Conseil des ministres de ce jour vendredi 18 octobre 2019.

I/- Ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique

1/- Projet de loi portant création de l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, a rappelé aux membres du Conseil des ministres qu'aux termes de l'article 2 de la loi n°15-95 du 7 septembre 1995 portant orientation et programmation du développement scientifique et technologique, l'Etat « confère le caractère de priorité nationale à la science et la technologie en général, à la recherche scientifique et technologique et au développement expérimental en particulier. La science et la technologie constituent, de ce fait, le véritable moteur du développement socio-économique ».

Pour conforter cette ambition, la loi précitée avait créé l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche, un règlement postérieur ayant organisé son fonctionnement.

Après la tenue réussie du deuxième colloque national de la science et de la technologie, et ce du 28 au 30 juin 2001, qui avait conclu à la réforme du système national de recherche et d'innovation, il est apparu nécessaire de procéder, entre autres, à la réforme de l'agence susmentionnée.

Afin de lutter contre ses faiblesses, à savoir l'insuffisance de la

circulation de l'information scientifique en direction des utilisateurs des produits de la recherche, il a été décidé de revisiter son statut, sa structuration ainsi que ses missions, au regard des exigences actuelles du secteur.

Chargée d'offrir des prestations de services permettant d'appuyer les activités de recherche et d'innovation, grâce à des synergies, coopérations, collaborations et partage d'objectifs avec les acteurs socio-économiques et les consommateurs, l'agence ainsi rénovée devra mettre à leur disposition les résultats de la recherche.

Le projet soumis à l'examen et approbation du Conseil a donc pour objet, outre son adaptation aux prescriptions de la Constitution de 2015, de donner à cet établissement public les moyens de jouer un rôle crucial d'interface et d'accompagnement dans la mise en œuvre du processus de valorisation des résultats de la recherche et du transfert de technologies et de l'innovation vers les utilisateurs, en particulier le secteur productif.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation. Il sera transmis au parlement pour adoption.

2/- Projet de loi portant création de l'Institut national de documentation et d'information scientifique et technique

Invité par le chef de l'Etat à poursuivre son propos, le ministre Coussoud-Mavoungou, citant de nouveau les objectifs de la loi de 1995, a rappelé que l'information et la culture scientifique et technologique doivent faire l'objet d'une politique globale axée notamment sur l'implantation d'une édition scientifique et technique pour la promotion des livres et revues ; elles doivent s'accompagner de la création de banques et de bases de données, l'intégration de ces données de la science contemporaines dans les programmes éducatifs et dans la formation des formateurs, ainsi que la sensibilisation de la population par le biais des médias.

Dans cette optique, le décret n°97-251 du 5 août 1997 avait créé le Centre national de documentation et d'innovation scientifique et technique, établissement public à caractère scientifique. Jamais organisé depuis lors, ce centre n'a pas pu accomplir sa mission, à savoir assurer la divulgation de l'information scientifique.

La création de l'institut, objet du présent projet de loi, a pour vocation à pallier cette faiblesse, tout en adaptant le futur établissement public aux exigences constitutionnelles actuelles.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'Institut national de documentation et d'information scientifique et technique. Il sera transmis au parlement pour adoption.

3/- Projet de loi portant création de l'Institut géographique national

Enfin, le ministre Coussoud-Mavoungou a invité les membres du Conseil des ministres à approuver le projet de loi permettant de créer l'institut, en objet, et ce en remplacement du Centre de recherche géographique et de production cartographique créé par la loi n°002/86 du 22 février 1986.

Chargé notamment d'exécuter des recherches liées à l'analyse de l'espace géographique national dans ses aspects physiques, humains et économiques, à la cartographie générale et thématique, mais également de constituer et tenir à jour une documentation scientifique et technique permettant de renseigner les services et entreprises publiques dans les domaines géographique et cartographique, cet établissement public doit s'adapter aux exigences de la société de l'information et du numérique.

Le futur institut, dont la création avait été prescrite par le colloque

Compte rendu du Conseil des ministres du vendredi ...

de 2001, devra intégrer les modifications apportées aux métiers de la géodésie, de la photogrammétrie et de la cartographie. Le numérique permettra la mise à jour permanente de l'information géographique mise à disposition des utilisateurs.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'Institut géographique national. Il sera transmis au parlement pour adoption.

II/- Ministère des Sports et de l'éducation physique

Projet de loi portant institution de l'assurance obligatoire des risques sportifs

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Hugues Ngouélondélé, ministre des Sports et de l'éducation physique, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que la pratique sportive expose les sportifs à des risques corporels qui sont, pour la plupart, couverts par des contrats d'assurance classiques spécifiques.

L'assurance ainsi proposée obéit aux dispositions du Code des assurances des Etats membres de la Conférence interafricaine des marchés des assurances. Elle devra pallier les conséquences dramatiques dues aux risques de la pratique sportive, en instituant une obligation de prise en charge des sportifs licenciés et/ou membres d'associations et de clubs sportifs.

Elle constitue une avancée considérable qui va conduire à rassurer celles et ceux qui s'adonnent à la pratique des disciplines sportives. L'instrument efficace de protection des sportifs ainsi institué permettra de renforcer les chances d'une pratique sportive de haut niveau dans notre pays.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant institution de l'assurance obligatoire des risques sportifs. Il sera transmis au parlement pour adoption.

III/- Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation

Projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre

Invité par le président de la République à prendre la parole en lieu et place de M. Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation en mission, M. Charles Nganfouomo, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, chargé de la Décentralisation, a souligné le fait que notre pays a connu au cours de la décennie 19990-2000 un cycle de violences, et ce à l'instar d'autres pays des sous-régions d'Afrique centrale et des Grands Lacs.

Ces troubles ont eu pour principale conséquence, dans tous ces Etats, la prolifération et la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre, ainsi que l'augmentation concomitante des crimes et atteintes diverses.

La lutte contre ces fléaux a amené le Congo à adopter et signer une série d'instruments juridiques dont, entre autres :

- Le Traité sur le commerce des armes du 2 avril 2013 ;
- La Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, appelée Convention de Kinshasa du 30 avril 2010 ;
- Le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes, du 21 avril 2004 ;
- Le Programme d'action des Nations unies pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ;
- L'Instrument international visant à permettre aux Etats de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre ; la feuille de route de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes à l'horizon 2020.

C'est dans l'optique de la mise en application de ces textes que le présent projet de décret est soumis à l'examen et adoption du Conseil des ministres.

La création de la commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre répond donc à cette exigence.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

Prenant la parole après ces échanges concernant les affaires soumises au Conseil des ministres de ce jour, son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a particulièrement stigmatisé la pression qu'un certain nombre d'agents publics font peser sur les opérateurs économiques exerçant dans divers secteurs de la vie nationale. Il a déploré le fait que cette situation nuise à l'investissement ou même au simple maintien de l'activité. A cet égard, il a invité le gouvernement à porter une attention soutenue aux mesures qui doivent permettre l'assainissement et l'amélioration du climat des affaires dans notre pays.

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé à des nominations.

-Ministère de l'Equipement et de l'entretien routier :

°Directeur général du Bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics : M. Pierre Nkoua, administrateur des SAF de 6e échelon ;

°Président du Comité de direction du Bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics : M. Antoine Nkodia, économiste ;

°Président du Comité de direction du Fonds routier ; M. Yves Marc Aurélien Ickonga, juriste.

-Ministère de l'Energie et de l'hydraulique :

°Directeur général de l'Energie : M. Célestin Koumba, ingénieur en électricité hors catégorie de 8e échelon ;

°Directeur général de l'Hydraulique : M. Jean-Médard Mapika, ingénieur hydraulicien hors catégorie de 3e échelon ;

°Directeur général de l'Agence de régulation du secteur de l'électricité : M. Guy Nganguia, docteur en droit public ;

°Directeur général de l'Agence nationale de l'électrification rurale : M. Rodolphe Gomba, docteur en électrotechnique ;

°Directeur général de l'Agence nationale de l'hydraulique rurale : M. Thomas Simplicie Eyanat, ingénieur génie civil, catégorie 2, 5e échelon.

-Ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi :

°Directrice générale de l'Agence congolaise pour l'emploi : Mme Noelly Oyabiki Iwandza, master en gestion des ressources humaines ;

°Président du Comité de direction de l'Agence congolaise pour l'emploi : M. Auxence Léonard Okombi, directeur général de la formation qualifiante et de l'emploi ;

°Directeur général du Fonds d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage : M. Patrick Ntsibat, expert-comptable ;

°Président du Comité de direction du Fonds d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage : M. Didier Mavouenzela, président de la Chambre consulaire de Pointe-Noire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 11h45.

Fait à Brazzaville, le 18 octobre 2019

**Ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement**

DROITS DE L'HOMME

La CNDH appelle à l'amélioration des conditions de détention

L'institution a formulé, le 18 octobre à Brazzaville, la proposition d'améliorer les structures carcérales afin que les détenus soient dans des conditions confortables. La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a amorcé les visites des lieux carcéraux dans la ville capitale pour s'assurer du respect ou non de la protection de l'homme.

Au cours de sa première descente, la délégation de la CNDH s'est rendue à trois commissariats, dans la partie sud de Brazzaville, notamment le commissariat central de police du Djoué, des commissariats de police d'arrondissement 1 Makélékélé et 8 Madibou.

Les responsables administratifs pénitentiaires et ladite délégation ont visité les lieux de détention des prisonniers pour

satisfaisant...). Par ailleurs, la délégation s'est penchée sur les difficultés rencontrées par les responsables carcéraux dans la gestion au quotidien de leur structure.

« Pour cette première journée, l'accueil a été chaleureux malgré le fait que les prisonniers ne se sont pas librement exprimés. Nous nous sommes appesantis sur les conditions des cellules de prisons dont



dément informés pour ne pas s'inquiéter et si possible lui apporter un secours alimentaire ou sanitaire si la personne est malade », a déclaré

déférés au parquet a également été évoquée. A cela, la CNDH rend responsables toutes les parties concernées. En effet, pour cette institution, suite aux entretiens et analyses effectués, il en ressort que parfois les enquêtes sont trop vite bouclées au niveau des commissariats et donc ne fournissent pas suffisamment d'informations. Ainsi, elle demande au parquet de travailler continuellement en synergie avec les commissariats pour parvenir à de bons résultats sur le sort des détenus et invite à la tenue régulière des sessions criminelles pour mieux résoudre cette difficulté.

La visite des lieux carcéraux

répond à l'obligation de réalisation des tâches prévues dans le programme d'activités de la CNDH, exercice 2019. Il s'agit précisément de l'activité n°7 relative aux visites des lieux carcéraux à Brazzaville et à l'intérieur du pays. Cette descente sur le terrain est aussi une occasion pour elle d'informer ces structures et de leur rappeler la nécessité de respecter strictement les droits de l'homme en faveur des citoyens détenus dans leurs services.

Notons que cette mission se poursuivra jusqu'au 31 octobre pour la première phase et de manière permanente et inopinée dans la suite.

Merveille Jessica Atipo

«...Après interpellation, les parents du détenu doivent en être rapidement informés pour ne pas s'inquiéter et si possible lui apporter un secours alimentaire ou sanitaire si la personne est malade »

s'informer des conditions des détenus et du respect ou de la violation des droits de l'homme (droit à la santé et à l'assistance médicale, droit à l'alimentation, droit à un environnement

certaines méritent d'être réhabilitées. Aussi, nous avons relevé le souci de communication. En effet, après interpellation, les parents du détenu doivent en être rapi-

Prudence Matsouele, membre de la CNDH.

Durant les échanges, la question du non-aboutissement des dossiers de certains détenus

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Des échanges à Brazzaville sur les couvertures aériennes des pays d'Afrique centrale

Les diplomates représentant les Etats de la sous-région et chercheurs ont pris part, le 17 octobre, à une réunion d'information sur la sauvegarde et dématérialisation des couvertures aériennes de leurs territoires, sous l'égide du ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou.



Le ministre de la Recherche scientifique en compagnie des diplomates et chercheurs

L'Institut d'information géographique et forestière de France (IGN FI) a, en effet, acquis et cartographié depuis plusieurs décennies des photographies aériennes qui constituent une référence unique de l'état des territoires des pays de la sous-région dans les années 1950 et 1960. L'exploitation de celles-ci, couplée à celle des images satellites d'aujourd'hui, permet d'obtenir des informations utilisables dans divers domaines, notamment la protection de l'environnement, les politiques agricoles, la gestion des ressources forestières, l'occupation des sols et politiques foncières, l'érosion côtière et continentale, a expliqué la directrice régionale de l'IGN FI, Aude Areste-Lamendour.

Seulement, certaines de ces photographies sont affectées par le syndrome du vinaigre, un phénomène de vieillissement naturel rendant les clichés inexploitable. D'où la mise en place du projet régional des pays de la Communauté économique et

monétaire de l'Afrique centrale en vue de faire le point sur l'état du patrimoine photographique archivé en France et montrer l'intérêt pour les pays concernés de sauvegarder les couvertures aériennes ainsi que les applications qui en découlent en matière de recherche et de développement. « Il nous revient de travailler ensemble pour faire aboutir ce projet régional », a déclaré le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou. Selon lui, le Congo postule pour cette couverture régionale en vue de la création, entre autres, d'un géoportail qui permettra aux chercheurs, étudiants, acteurs publics et privés de travailler en réseau sur diverses problématiques.

Les parties prenantes se sont engagées à jouer leur partition pour la réussite du projet qui, d'ailleurs, ne peut se réaliser qu'avec des financements adéquats.

Rominique Makaya

SAHARA OCCIDENTAL

Le secrétaire général de l'ONU peine à trouver un envoyé spécial

Avant la prorogation du mandat de la Minurso, qui expire fin octobre dans l'ancienne colonie espagnole, Antonio Guterres souhaite la poursuite du processus des tables rondes à quatre.

Le secrétaire général de l'ONU espère, dans un rapport, voir maintenir la «dynamique» politique engagée l'an dernier pour une solution au conflit du Sahara occidental, en dépit de l'absence d'un envoyé spécial sur ce dossier depuis quatre mois. L'ex-émissaire de l'ONU, Horst Köhler, démissionnaire en mai pour raison de santé, «a pu rétablir une dynamique et un élan pour le processus politique, via des tables rondes ayant réuni le Maroc, le Front Polisario, l'Algérie et la Mauritanie», souligne Antonio Guterres dans ce document remis au Conseil de sécurité. Après une longue interruption du dialogue, deux tables rondes ont réuni en Suisse, en décembre et mars, les parties sans cependant aboutir à une percée significative. «Il est essentiel que cet élan ne soit pas perdu», ajoute le chef de l'ONU, toujours en quête d'un successeur à Horst Köhler, quatre mois après son départ.

Pour plusieurs diplomates, trouver le bon profil n'est pas évident. «Il faut quelqu'un d'un bon niveau, qui accepte de se mettre dans ce truc-là», soupire l'un d'eux en allusion à un conflit qui semble sans fin. Ancienne colonie espagnole, le Sahara occidental a été le théâtre d'un conflit jusqu'en 1991, entre le Maroc, qui a annexé le territoire en 1975, et le Front Polisario, qui réclame l'indépendance de cette étendue désertique de 266 000 km² dans une région riche en phosphates et bordée d'eaux poissonneuses. Un cessez-le-feu, signé en septembre 1991 sous l'égide de l'ONU, prévoyait un référendum d'autodétermination dans les six mois, sans cesse repoussé depuis en raison d'un différend entre Rabat et le Polisario sur la composition du corps électoral et le statut du territoire. L'ONU maintient sur place une force de quelque deux cent quarante Casques bleus (Minurso) chargés de contrôler, notamment par des patrouilles aériennes et terrestres, le respect du cessez-le-feu. Sur la période considérée, entre avril et septembre, «la situation sur le terrain au Sahara occidental est restée relativement calme en dépit de certaines incertitudes (...) et le cessez-le-feu entre les parties a été respecté», note le secrétaire général.

La Minurso a modifié son mode opérationnel, précise-t-il. Sa zone d'intervention a été divisée en trois secteurs dotés chacun d'un hélicoptère. Grâce à l'Union européenne, elle a accès à de l'imagerie géospatiale et à de l'analyse pour être «plus vite alertée en cas de violations ou de menaces à l'égard du cessez-le-feu». Un mécanisme pour des réunions militaires mensuelles à différents échelons a aussi été créé, mais sa mise en œuvre bute sur des divergences quant au lieu où doivent se tenir ces rencontres. «Un manque de confiance continue de dominer entre les parties», regrette Antonio Guterres. Le Conseil de sécurité de l'ONU est appelé à renouveler en octobre le mandat de la Minurso.

Noël Ndong

INVENTION

Une défibreuse de manioc lancée au Congo

La machine fabriquée à la main, à base de tôles, est une nouvelle oeuvre du Congolais Tsengué Tsengué. Elle est constituée d'une ligne de défibrage industriel servant principalement à retirer les fibres de manioc.

Le processus de défibrage est une opération qui entre dans le procédé de la fabrication du manioc communément appelé « chikwague ou mougouélé ». En effet, l'outil est un ensemble de deux machines, à savoir le défibreur avec une longueur de 3 m et 2 m 80 de hauteur ainsi que la nourrice avec 5m de long et une hauteur variable allant de 3 à 4m.

En ce qui concerne la nourrice, elle n'est qu'un accessoire qui vient nourrir le défibreur en lui-même. « La machine servira à traiter le manioc. Sa capacité de production peut aller jusqu'à quatre tonnes par heure. En effet, nos campagnes sont en train de se dépeupler, il y a de moins en moins de main-d'œuvre paysanne pour fabriquer le manioc. Avant, nos mamans le faisaient mais maintenant, elles s'y désintéressent. Pour cela, il nous faut trouver d'autres moyens pour perpétuer nos habitudes alimentaires », a indiqué le représentant d'une coopéra-



tive agricole congolaise basée à Nkayi, Pierre Mandombi. Avec l'aide d'un seul ouvrier,

l'inventeur n'a eu besoin que de trois outils pour la conception de cette machine, notamment

d'un poste à souder, d'une meuleuse (outil servant à découper) et d'une perceuse.

« Cet équipement est un prototype qui a coûté cher parce qu'il y a beaucoup d'ingénierie et en principe, on l'amortit sur plusieurs équipements car il y a une étude de fond qui nécessite d'être faite », a indiqué Tsengué-Tsengué.

Comme tout travail fait à la

main, l'inventeur a fait face à des difficultés au cours de la fabrication de ce prototype. « Les difficultés rencontrées lors de l'invention de cette machine sont nombreuses, les conditions dans lesquelles j'ai travaillé ont été extrêmement stressantes pour moi et ce, par manque d'espace », a-t-il déclaré.

En outre, Tsengué Tsengué a appelé les jeunes de l'enseignement technique et professionnel à plus d'implication dans leurs formations afin d'être à la hauteur des attentes et exigences du métier. « Nos jeunes ne sont pas formés de façon à se montrer au niveau qu'exige le travail. Pour cela, le ministère de l'Enseignement devrait plus miser sur la qualité de formation qu'ils reçoivent. Aussi, nous devons montrer à nos jeunes étudiants qu'avec peu de financement, l'on peut être capable de commencer une activité et de la pérenniser », a-t-il conseillé.

Soulignons que pour certaines femmes, la fabrication du manioc demande de longues heures. A cet effet, la machine allégera leur tâche car elles n'auront qu'à recueillir la pâte blanche homogène pour la fabrication du manioc.

Gloria Lossele

« Nos jeunes ne sont pas formés de façon à se montrer au niveau qu'exige le travail. Pour cela, le ministère de l'Enseignement devrait plus miser sur la qualité de formation qu'ils reçoivent. Aussi, nous devons montrer à nos jeunes étudiants qu'avec peu de financement, l'on peut être capable de commencer une activité et de la pérenniser »

LE FAIT DU JOUR

Ambition présidentielle

Cela a provoqué un éclat de commentaires, en Côte d'Ivoire, et au-delà, lorsque Guillaume Soro a annoncé, le 12 octobre, se porter candidat à l'élection présidentielle de 2020. Comme s'il ne fallait pas s'y attendre alors même que depuis sa naissance en politique, globalement dans le feu de la rébellion éclatée à Bouaké, le 19 novembre 2002, avec lui comme tête d'affiche, l'ex-leader de la jeunesse estudiantine de Côte d'Ivoire est en marche rythmée vers le plus haut sommet de l'Etat.

Pour autant, l'histoire récente de la Côte d'Ivoire n'a fait que lui ouvrir largement la voie. Il en est conscient puisqu'il le répète quand le moment s'y prête, notamment aux médias qui épluchent son parcours assez singulier : « J'ai été ministre d'Etat à 35 ans, Premier mi-

nistre à 30 ans... et mes amis me disent qu'il ne me reste plus qu'une seule marche à gravir si un jour Dieu et les Ivoiriens le veulent ». Cette dernière marche est le fauteuil présidentiel. Celui qui a donc aussi créé « une rébellion à 29 ans » et dirigé l'Assemblée nationale de son pays, la petite quarantaine révolue, ajoutait dans cet entretien daté du 30 octobre 2010, avec Jeune Afrique, qu'il n'était pas du tout pressé.

Guillaume Soro considère aussi comme un atout le fait d'avoir côtoyé les trois principaux acteurs de la scène ivoirienne, Laurent Gbagbo, Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara. Tous, comme ce qu'il ambitionne de devenir, ont été (sont) président de la République ; le troisième, en poste

depuis 2010, pouvant encore briguer un nouveau quinquennat. Une chose est sûre. A la différence des trois « présidents », Soro peut aussi faire prévaloir son jeune âge. Il aura 48 ans l'année prochaine, donc plus « frais » que les premiers, mais certainement pas plus ambitieux que tous les autres Ivoiriens relativement jeunes qui, dans les entourages de Gbagbo, Bédié et Ouattara, pourraient aussi lui opposer leur propre discours.

Après la disparition du père de l'indépendance, Félix Houphouët Boigny, en 1993, la Côte d'Ivoire avait plongé dans une grave crise, marquée par une avalanche de putschs et d'élections à problèmes. Les quatre hommes sont tous comptables à divers degrés des succès et des échecs de ce parcours. L'ancien

leader des Forces nouvelles, qui s'est refait spirituellement en quelque sorte, avec le mouvement Générations et peuples solidaires-GPS- qu'il vient de créer, pourrait-il convaincre au-delà de ses amis de l'ex-rébellion ? C'est le pari qu'il doit gagner avant tout.

Guillaume Soro sait, par ailleurs, que le poste qu'il compte disputer dans une année (la présidentielle ivoirienne est prévue pour le mois d'octobre prochain) est aussi celui pour lequel son pays a frôlé la dislocation à plusieurs reprises ces dernières décennies. Et qu'il ne se gagne pas sans que la bonne dose de courage qui habite tout homme politique ambitieux comme lui ne soit logée à l'enseignement de la plus grande humilité.

Gankama N'Siah

SANTÉ PUBLIQUE

La stratégie nationale de cyber santé se précise

L'objectif visé par le plan en cours de validation est d'améliorer la prise en charge médicale par la gouvernance sanitaire électronique (e-santé), en désenclavant les zones reculées grâce à la télémédecine, a expliqué la ministre de la Santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Jacqueline Lydia Mikolo.

Le gouvernement a amorcé le processus d'introduction des technologies de l'information et de la communication dans le secteur de la santé, conformément aux résolutions et recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le 18 octobre à Brazzaville, en effet, les experts en la matière et partenaires se sont réunis en atelier de validation de la stratégie nationale de développement du système d'information sanitaire et de la cyber santé. « Cela permettra de disposer d'une information sanitaire de qualité pour la prise de dé-

cision, en utilisant les technologies numériques adaptées au secteur de la santé. L'approbation de cette stratégie ouvrira la voie à son adoption avant sa mise en œuvre d'ici à 2020 », a expliqué la ministre Jacqueline Lydia Mikolo.

Son collègue des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, Léon Juste Ibombo, a abondé dans le même sens en rappelant que l'OMS a recommandé au Congo de moderniser son système de santé en intégrant le numérique. « Grâce au numérique, notre système de santé pourra comp-



Les membres du gouvernement brandissant le protocole d'accord sur la e-santé

« Grâce au numérique, notre système de santé pourra compter de nouvelles synergies entre les professionnels libéraux, hospitaliers et médico-sociaux mais aussi des outils innovants mis au service de tous : patients et professionnels »

ter de nouvelles synergies entre les professionnels libéraux, hospitaliers et médico-sociaux mais aussi des outils innovants mis au

service de tous : patients et professionnels », a-t-il déclaré. Selon lui, la politique de e-santé est en parfaite adéquation avec la stratégie nationale du développement de l'économie numérique. Pour ce faire, les deux départements ministériels ont créé un comité technique chargé de la mise en œuvre de la stratégie e-santé qui vise à renforcer l'offre de soins et améliorer les services en la matière. Le comité qui comprend de manière paritaire cinq membres de chaque ministère se réunit à la convocation du ministère de la Santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, qui en assure la présidence et le secrétariat.

Rominique Makaya

EDUCATION

Une rentrée scolaire effective dans les établissements de Kintélé

Le constat a été fait, le 16 octobre, par la députée-maire de la commune, Stella Mensah Sassou N'Guesso, lors de sa descente dans les différentes écoles de sa circonscription administrative, située dans la banlieue nord de Brazzaville.

La visite a concerné plusieurs établissements dont la première école inclusive au Congo dénommée «Le complexe Emmaüs». Elle intervient deux semaines après la reprise des cours, afin de permettre à la députée non seulement de s'enquérir des conditions d'apprentissage des élèves mais aussi de bien évaluer les établissements après le constat, a-t-elle expliqué. En rappelant que deux écoles ont été construites à Kintélé par deux organisations non-gouvernementales (ONG), Stella Men-

sah Sassou N'Guesso a invité d'autres associations à les aider à installer des claustres au lieu des baies vitrées.

La descente de la députée maire a été marquée également par la remise symbolique des fournitures scolaires et la signature du livre d'or de l'établissement. « Bonne continuation à cette école inclusive qui reçoit les élèves voyants, aveugles et malvoyants. Nous sommes très heureux que cette première école soit construite à Kintélé », a écrit la députée.

Le directeur pédagogique, Grégoire Diassouka, a, de son côté, indiqué que l'école inclusive compte au total quatre cent cinquante-cinq élèves dont une vingtaine vivant avec handicap visuel. Certains parents hésitent encore pour les inscriptions. Toutefois, il a rappelé les difficultés auxquelles l'école est confrontée, entre autres, le manque de moyens de transport; de cantines scolaires... Par ailleurs, le président de l'ONG « Viens et vois », Emerson Massa, directeur général du

Complexe scolaire Emmaüs, ravi de la visite du maire, a souhaité que les autorités puissent aider l'établissement en logement des aveugles en provenance de l'intérieur du pays ainsi que du personnel administratif.

Notons que l'école inclusive a été construite par l'ONG « Viens et vois », avec l'appui financier à hauteur de 193, 923 millions francs CFA de la Mission évangélique braille basée en Suisse.

Lydie Gisèle Oko



Stella Mensah Sassou N'Guesso dans la salle des apprenants (DR)

Le Cercle de réflexion Etoumbi debout contribue à l'orientation des bacheliers

Les membres de l'organisation ont rencontré, le 16 octobre à Brazzaville, les jeunes ressortissants de leur district, admis au baccalauréat 2019, pour discuter de l'importance des métiers d'avenir.



Des bacheliers d'Etoumbi (DR)

Plus de soixante-quinze jeunes bacheliers ressortissants du district d'Etoumbi, dans la Cuvette ouest, ont été conviés à la rencontre. L'initiative visait à les aider dans le choix de leurs cursus universitaires respectifs, en les informant des perspectives d'évolution intéressantes. L'ambition permanente du Cercle de réflexion Etoumbi debout étant de participer activement à la préparation de l'élite juvénile du Congo, en général, et celle de cette sous-préfecture, en particulier.

La réunion a permis à ces jeunes de bénéficier d'un coaching pour mieux se préparer à aborder leur parcours universitaire. En effet, la démarche sur l'orientation scolaire, amorcée par cette association, a été mise en place pour aider les jeunes étudiants à identifier leur vocation professionnelle. « J'ai fini par comprendre que l'avenir des jeunes dépend aussi de leurs aînés. La santé et l'éducation sont parfois les maux qui minent notre district. Nous avons souligné les besoins actuels du monde du travail et les profils recherchés. Dans ce monde actuel, il faut que les jeunes s'orientent vers les métiers du moment », a expliqué Lambert Fabrice Okoko, président de l'association, qui compte étendre son initiative sur l'ensemble des six districts du département de la Cuvette ouest.

Fortuné Ibara

CINÉMA

«L'esprit du prophète» sur grand écran officiellement en novembre

Projeté en avant-première le 18 octobre, à l'Institut français du Congo, le film a été positivement accueilli par le public qui est resté sur sa soif, sa fin n'ayant pas été dévoilée. Sa sortie en salle est prévue le mois prochain.



Pour l'avant-première de son film «L'esprit du prophète», le réalisateur congolais, Rodrigue Ngolo, était entouré de la quasi-totalité des acteurs qui ont travaillé pour ce projet. En outre, de nombreux Congolais, tant de Brazzaville que

de Pointe-Noire, ont répondu à l'invitation du réalisateur pour vivre ensemble ce moment inoubliable.

La projection du film a duré près de 1h 30 mn. Entre rire et frayer, toutes les tranches d'âges ont

salué le travail abattu par le réalisateur. « Je suis très fier de Rodrigue Ngolo qui tente de montrer à la jeunesse congolaise qu'on est capable de bien faire les choses avec peu de moyens. Avec de telles œuvres,

Rodrigue Ngolo s'adressant aux spectateurs à la fin de la soirée

je crois fermement que le cinéma congolais est sur la voie de la gloire », a souligné Miranda, une jeune spectatrice.

«L'esprit du prophète» est la continuité du court métrage «Le prix du sang», réalisé en 2014 par Rodrigue Ngolo. Cette œuvre présentait l'histoire d'un jeune ministre nommé Richard. Ne voulant pas être démis de ses fonctions, il ira consulter un prophète sataniste qui l'ordonnera de réaliser un rituel à la vue de personne. Dommage pour lui, sa femme le verra sans qu'il ne le sache et cela causera son échec. Très énervé contre le prophète, Richard le fera tuer par ses hommes de main.

La suite de ce film que le réalisateur a intitulé «L'esprit du prophète» marque la vengeance que

le prophète tué réclame à travers son frère Loli. Depuis la mort du prophète, Richard est tombé dans une paralysie profonde face à laquelle même la médecine moderne ne peut rien. Sa belle-sœur, inquiète des songes bizarres à répétition sur le jeune homme, va convaincre sa femme d'aller voir un pratiquant pour tenter de trouver la solution. Tandis qu'elle réfléchit et hésite à y aller, la suite des événements est révélée à Irma, la femme de l'un des assassins du prophète...

« Ce scénario s'inspire d'un passage biblique qui dit que Dieu nous parle, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre. Nous devrions faire plus attention aux songes qui le plus souvent nous révèlent des choses cachées. Avec les observations et suggestions du public, nous saurons mieux orienter les touches finales de ce film », a promis le réalisateur du film. Rodrigue Ngolo n'a pas caché sa joie face à l'enthousiasme du public et a annoncé la suite de cette saga à travers le titre «Le retour de l'esprit du prophète».

Notons que le casting de ce film affiche Herman Kimpo, Monie Lé-koundzou, Grâce Ngali, Adelberg Matondo, Alaye Safalaye, Weiflar Kaya, etc. Réalisé en six mois au Congo, Brazzaville, Linzolo et Makana étaient les lieux phares du tournage du film.

Merveille Jessica Atipo

**INSTITUT
FRANÇAIS**
DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 21 AU 31 OCTOBRE

MARDI 22 OCTOBRE

18H30 18^{ÈME} FÊTE DU CINÉMA D'ANIMATION
CINÉ-CLUB : WARDI

MERCREDI 23 OCTOBRE

15H00 DÉBAT D'IDÉES : "FAIM ZÉRO" (ODD2) : MYTHE OU RÉALITÉ ?
19H00 MERCREDI À LA CAFÈT' : DUCÉ 2 LA NONOCIT2

JEUDI 24 OCTOBRE

15H00 RENCONTRE LITTÉRAIRE : LE CONTE DE FONTAINEBLEAU DE RAMSÈS BONGOLO
19H00 HUMOUR : 12^{ÈME} ÉDITION DU FESTIVAL TUSEO

VENDREDI 25 OCTOBRE

19H00 HUMOUR : 12^{ÈME} ÉDITION DU FESTIVAL TUSEO

SAMEDI 26 OCTOBRE

10H00 ANIMATIONS : LES RENDEZ-VOUS DE LA MÉDIATHÈQUE (SAMEDI DES PETITS LECTEURS, L'HEURE DU CONTE, CAFÉ PHILO ET RENCONTRES DE SCRABBLE)
19H00 HUMOUR : 12^{ÈME} ÉDITION DU FESTIVAL TUSEO

DIMANCHE 27 OCTOBRE

17H30 DIMANCHE À LA CAFÈT' : LES BANTOUS DE LA CAPITALE

tuseo

Pour plus d'info veuillez consulter notre agenda du mois sur
www.institutfrancais-congo.com

REMERCIEMENT



Rock Ngassakys et le couple Bokilo remercient infiniment tous ceux qui les ont assistés spirituellement, financièrement et matériellement, lors de leur cérémonie de mariage coutumier et à l'état civil, le 12 octobre 2019 à Brazzaville.

En particulier, le personnel de la SNPC distribution, Mrs Tedi Christel Sassou N'Guesso, Lavy Sekangue Oba, Aimé Christian Wonga, Bouya Olanzobo ainsi que les parents, amis et connaissances en général.

ATHLÉTISME

Brazzaville parmi les villes retenues du circuit continental de meeting

La capitale du Congo fait partie des villes qui accueilleront les tours de meeting qu'entend organiser la Confédération africaine d'athlétisme (CAA) sur le continent.

« Je voudrais, par la présente, vous confirmer le démarrage officiel de l'édition 2020 du Circuit continental de meeting d'un jour mis en place par la Confédération africaine d'athlétisme qui va se dérouler dans les villes suivantes : Addis-Abeba (Ethiopie), Brazzaville (Congo), Djibouti, Nairobi (Kenya), Prétoria (Afrique du sud) et Yaoundé (Cameroun) », a précisé le président de la CAA dans la correspondance qu'il a adressée au président de la Fédération congolaise d'athlétisme (FCA) qui, à son tour, a donné l'information.

Jean Baptiste Ossé a expliqué que cela fait presque trois ans que l'instance africaine d'athlétisme a contacté le Congo pour l'organisation de ce genre d'événements. « Malheureusement les moyens ne nous le permettaient pas. Mais je crois que cette fois-ci, on finira par voir avec le ministre des Sports la faisabilité de cet événement, ne fût-ce que dans la sous-région pour qu'avec le temps, nous pouvissions prendre toute l'Afrique », a-t-il souligné aux Dépêches de Brazzaville, précisant, d'ailleurs, que ce rendez-vous devrait se tenir autour du mois de mai

2020. Brazzaville a été désignée en marge du congrès de l'IAAF (International associations of athletics fédérations) qui s'est tenu le 5 octobre à Doha, au Qatar. Ce congrès, a indiqué le président de la FCA, a débouché sur deux grandes décisions: la réélection de Sebastien Coe à la tête de l'institution pour un nouveau mandat de quatre ans et le changement de nom de l'IAAF pour devenir World athletics ainsi que de son logo.

Jean-Baptiste Ossé a également apprécié la performance des athlètes congolais lors des championnats du monde. Le Congo était représenté par deux athlètes. Natacha Ngoye Akamabi a terminé sixième de série avec un temps de 23"43 sur les neuf concurrentes aux 200 m. Franck Danick Elemba Owaka a amélioré sa performance au lancer du poids en faisant 19.76, contrairement à celle des derniers Jeux africains du Maroc au cours desquels il avait fait 19.48 « Ce qui lui donne plus de chances pour la saison prochaine », a commenté le président de la fédération.

Un meeting scolaire en vue

Pour la saison qui vient d'être lancée, les athlètes congolais devraient se préparer afin d'affronter trois

compétitions internationales majeures, notamment les Jeux Olympiques de Tokyo 2020, les championnats d'Afrique seniors en juin à Alger, les championnats du monde des juniors en juillet au Kenya. Au niveau national, la fédération organisera les championnats nationaux et vise aussi à lancer un petit meeting scolaire pour le compte de cette saison. « L'Onsu n'existant plus, nous voulons, cette année, sceller

« L'Onsu n'existant plus, nous voulons, cette année, sceller un type de partenariat avec les établissements scolaires pour lancer un petit meeting scolaire d'athlétisme. On va voir quels établissements pourraient nous accompagner dans ce programme. On trouvera un peu des moyens. Si les annonceurs pouvaient nous venir en aide, on trouvera un petit déplacement pour chaque enfant pour que Massamba-Débat devienne le centre de ce meeting »



Jean Baptiste Ossé, président de la Fédération congolaise d'athlétisme annonçant le meeting Adiac

un type de partenariat avec les établissements scolaires pour lancer un petit meeting scolaire d'athlétisme. On va voir quels établissements pourraient nous accompagner dans ce programme. On trouvera un peu des moyens. Si les annonceurs pouvaient nous venir en aide, on trouvera un petit déplacement pour chaque enfant pour que Massamba-Débat devienne le centre de ce meeting », a annoncé Jean-Baptiste Ossé.

La FCA compte également poursuivre avec l'organisation des championnats de zone, sans oublier la formation des entraîneurs qui doit cette fois-ci se tenir dans la partie nord du pays. « Nous sommes en train de viser Owando et Ouesso, la

ville à retenir pour cette formation. Nous l'avions fait la saison dernière à Dolisie », a déclaré son président. Jean-Baptiste Ossé a toutefois salué le travail accompli par quatre athlètes congolais qui ont fait tomber, la saison dernière, les records nationaux. « Natacha Ngoye Akamabi a fait 23"04 aux 200m. Elle est à deux centimes de la qualification mondiale. Archel Biniakounou qui est sauteur en longueur a atteint 7,95 m. Nous lui avons demandé de faire plus prochainement en atteignant les 8 m. Gilles Anthony Afoumba a fait 45"64 aux 400 m plat puis Grâce Bazoungoula a parcouru les 20km marche en 1h39min 8s », a-t-il encouragé.

James Golden Eloué

ZTE CONGO SARL

Recherche :

Assistant exécutif / Homme ou Femme

Responsabilités :

1-Responsable de la gestion de la logistique, y compris des véhicules, de l'environnement de bureau, etc.

2-Responsable de la gestion quotidienne des présences, de la gestion des contrats et de la coordination des affaires quotidiennes du personnel local.

3-Dispositions relatives au transport des personnes en partance aux aéroports et aux côtes, traitement des visas.

Exigences de l'emploi

1-Expérience en administration depuis 7 ans ou plus, 2 ans ou plus en tant que responsable administratif travaillant dans une entreprise ou une entreprise étrangère.

2-L'anglais et le français peuvent communiquer et être utilisés comme langue de travail.

3-Travail soigné et exécution forte.

Si ce poste vous intéresse, vous pouvez envoyer votre CV à l'adresse suivante :

rosemonde_loemba@yahoo.fr

Nous organiserons une interview unifiée dans un proche avenir.

Je vous remercie !

NÉCROLOGIE

La famille Bognambé (Ndzassa Marceline, Faustin, Christophe Urvan et Berthe Christine) a la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissance du décès de leur frère Aimé Blaise Bognambé survenu le mercredi 16 octobre 2019 à 5h00 à l'hôpital de Talangai.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis entre deux rues : 36 rue Akelensongo / 21 rue Konongo Massengo soprogi, Quartier Domaine, arrêt de bus Eucalyptus. La date de la mise en terre vous sera communiquée ultérieurement. Paix à son âme



REMERCIEMENTS

Dominique Kouba, expert-comptable, ses enfants et sa famille, très touchés par les nombreuses marques de compassion, de soutien spirituel, moral et financier, remercient et expriment leur gratitude à la direction du Commissariat national aux comptes, aux confrères, aux amis et connaissances qui les ont assistés de près ou de loin, suite au décès inopiné de leur épouse, mère, tante, belle-fille et grand-mère, Lydie Fanie Liliane Tsakala-Matounga (maman Liliane), survenu le mardi 10 septembre 2019 et inhumée le jeudi 19 septembre 2019 à Pointe-Noire. Que Dieu Tout-Puissant vous rende au centuple vos bienfaits et que son âme repose en paix.





REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET EAU, ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN (PEEDU)
Financement : Banque mondiale
BP 2099 BRAZZAVILLE.



Tél. : [00 242] 556 87 87 Email : pedu_congo@yahoo.fr

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 005/PEEDU/2019 DU 15 OCTOBRE 2019
RELATIF A L'AUDIT EXTERNE FINANCIER ET COMPTABLE DU PEEDU**

Publication du 15 Octobre 2019.

Le Gouvernement de la République du Congo et la Banque Mondiale (l'Association Internationale de Développement (IDA), la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement BIRD) ont convenu de cofinancer le Projet Eau Electricité et Développement Urbain (PEEDU) et voudrait utiliser une partie des ressources de ce crédit pour financer le contrat de services d'expertise d'un Cabinet pour la réalisation de l'audit externe financier et comptable régulier.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, il est prévu le recrutement d'un Consultant pour la réalisation de l'audit financier et comptable des comptes du Projet.

L'intervention de l'auditeur couvrira la période du 1er janvier 2019 au 30 avril 2021

Le PEEDU s'articule autour de trois composantes essentielles :

- une composante A : "INFRASTRUCTURES URBAINES ET SERVICES " subdivisée en deux sous-composantes: (i) une sous composante "infrastructures urbaines" et; (ii) une sous-composante "appui institutionnel";
- une composante B : "APPROVISIONNEMENT EN EAU" subdivisée en deux sous-composantes: (i) une sous-composante "amélioration et extension des services d'approvisionnement en eau";(ii) une sous composante "appui à la réforme du secteur de l'eau";
- Une composante C : "REFORME DU SECTEUR DE L'ENERGIE ELECTRIQUE" subdivisé en cinq (5) sous-composantes suivantes : (i) Appui au MEH pour la réforme du secteur de l'électricité; (ii) Appui au MEH

pour des mesures clés nécessaires à la réforme ; (iii) Amélioration du réseau de transport et de distribution de l'électricité de la SNE; (iv) Amélioration des résultats opérationnels de la SNE dans les principales branches d'activités; (v) Renforcement institutionnel et développement des capacités de la SNE.

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière consolidée du projet et sur les fonds reçus; ainsi que l'éligibilité des dépenses effectuées avec les fonds.

La mission de l'auditeur couvrira les périodes suivantes :

- 1er janvier 2019 au 30 avril 2020 pour le financement IDA 47010 ; et
- 1er janvier 2019 au 30 avril 2021 pour les financements IDA 55410 et IBRD 84450.

L'Unité de Coordination du Projet PEEDU invite les firmes de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services au moyen des brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, etc.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être un cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF
- Avoir une expérience confirmée en audit financier

des projets de développement et acceptable par l'IDA. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et Dons de l'AID de janvier 2011, version Révisée Juillet 2014.

Les consultants intéressés peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire (joindre l'accord de groupement).

Un consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Coût (SFQC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 05 novembre 2019 à 12 heures.

Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU) - Unité de Coordination du Projet PEEDU - 2ème étage du siège du Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier - Brazzaville - République du Congo - Tél: [242]055568787.

Email : pedu_congo@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 15 octobre 2019.

**Le Coordonnateur du PEEDU
Maurice BOUESSO./**

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES
PEINTURES

CERAMIQUES
MUSIQUE









L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassoou Nguesso
immeuble les manguiers (Mipila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

LIGUE DÉPARTEMENTALE DE KARATÉ

Juges et arbitres instruits sur les nouvelles règles de jeu

La Fédération congolaise de Karaté et arts martiaux affinitaires a organisé, les 12 et 13 octobre au Complexe sportif de Pointe-Noire, le premier séminaire de renforcement des capacités des officiels de la ligue, suite aux changements intervenus récemment au niveau international sur les règles de la pratique de cet art martial.

Une vingtaine de juges et arbitres a participé au séminaire animé par le président de la commission nationale d'arbitrage, Ange Kebi Mampini, et son secrétaire général, Michel Malalou Makanga, également président de la ligue de karaté de Pointe-Noire. « Au niveau international le règlement a été retouché. Le tour nous revenait, à nous qui avons la responsabilité de l'arbitrage dans le pays, de faire la restitution dans tous les départements », a signifié Ange Kebi Mampini. En effet, en kumité, les fautes de première et deuxième catégories ne s'accumulent plus et en kata, l'on ne juge plus avec les drapelets mais plutôt avec le manuel de notation. « Nous avons fait la pratique qui sera poursuivie par le secrétaire général de la commission nationale de l'arbitrage... », a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le président de la commission nationale d'arbitrage a fait savoir que la Fédération entend sanctionner tous les arbitres et juges qui seront tentés par les actes de corruption. « Nous avons pris les mesures très sévères



de sanctionner tout officiel qui sera surpris dans les actes de corruption. Nous avons besoin des compétiteurs méritants, capables d'honorer les couleurs du pays au niveau interna-

tional », a laissé entendre Ange Kebi Mampini.

Concernant les karatékas sans club, il leur a demandé de regagner les rangs et de parler le même langage.

Les juges et arbitres accompagnés des formateurs/Adiac

« Nous savons tous que le sport unit les peuples, soyons tous dernière le karaté pour le développer », a-t-il indiqué.

De son côté, Michel Malalou Makaan-

ga s'est réjoui de ce stage sanctionné par une évaluation. « En tant que président de la ligue, je suis comblé parce que les arbitres et les juges ont eu des nouvelles qualifications après l'évaluation organisée à l'issue du séminaire », a-t-il laissé entendre. Le karaté, a-t-il annoncé, rentre dans l'olympisme en 2020. Il y a eu beaucoup de changements et la commission nationale d'arbitrage sillonne toute la République pour les répercuter. S'agissant des athlètes, il a révélé qu'ils sont déjà en chantier puisqu'ils préparent un test de présélection des Diables rouges et sera à leurs côtés pour leur donner les nouvelles notions.

Notons qu'à l'issue de cet atelier, les participants ont remercié la Fédération qui leur a permis de s'arrimer aux nouvelles règles de la discipline. Après Pointe-Noire, la commission poursuivra sa mission de restitution dans les départements du centre dont Brazzaville, Pool et Plateau avant la zone nord.

Charlem Léa Itoua

HUMEUR

L'escroquerie prend corps dans les dépôts de vente de gaz butane

Ce billet d'humeur est suscité par les plaintes des clients tant à Pointe-Noire qu'à Brazzaville, victimes d'un rançonnement qui ne dit pas son nom dans la plupart des mini-dépôts de vente de gaz butane.

Des gens qui y travaillent ont malicieusement élaboré une stratégie consistant à leur verser un pourboire variant entre 500 et 1000 F CFA pour qu'un client ait une bouteille pleine de gaz butane. Du coup, le prix unitaire de la bouteille de 12 ou de 20 kilos, par exemple, est ainsi augmenté.

La chose se passe de la manière suivante. Vous payez le prix normal de la bouteille à la caissière qui vous remet une facture. Et quand vous demandez aux jeunes qui s'occupent du tri et de la sortie des bouteilles du dépôt, ils vous exigent de leur tendre un pourboire, sinon, ils vous remettront une bouteille non remplie. Ces jeunes ont pris l'habitude de classer ces bouteilles dans des dépôts non pas par leur catégorie en tenant compte de leur volume (6, 12 ou 20 kilos) mais plutôt par leur « contenance » qu'ils maîtrisent lors du déchargement de ces bouteilles.

Cette pratique qui tend à se généraliser porte préjudice au panier de la ménagère. Elle n'est pas seulement une escroquerie déguisée mais aussi une antivaleur. « Le cabri broute l'herbe là où il est attaché », répondait sans vergogne un de ces jeunes à une dame, la cinquantaine révolue, qui ne comprenait pas pourquoi il lui était demandé encore de l'argent avant de se voir servir une bouteille totalement pleine, alors qu'elle avait sa facture délivrée par la caissière.

Si rien n'est fait, cette pratique qui se généralise dans nos grandes villes risque d'atteindre d'autres centres urbains, surtout que le gaz butane, que ce soit en ville ou dans d'autres localités, est de plus en plus présent dans tous les ménages. L'idéal serait que depuis la source, le gaz soit bien chargé dans les bouteilles pour ne plus donner de prétexte à ces escrocs de rançonner la clientèle. Affaire à suivre !

Faustin Akono

MAMAN NÉNÉ

« Industrialiser la fabrication du manioc pour offrir des emplois aux jeunes »

Ménagère d'une soixantaine d'années révolues, maman Néné est établie dans une localité du nord du pays où nous l'avons rencontrée. Aux Dépêches du Bassin du Congo, elle explique les différentes étapes de la fabrication du manioc, déplorant le manque d'engouement des jeunes filles pour ce travail.

Les Dépêches du Bassin du Congo (L.D.B.C.) : A quel âge aviez-vous embrassé ce travail de fabrication du manioc ?

Maman Néné (M.N.) : À notre temps, quand vous atteigniez déjà une douzaine d'années, maman vous



apprenait tout ce qui relevait de la division sociale du travail. Et cela se passait dans la plupart des familles africaines en général et chez nous au Congo en particulier. Moi, par exemple, suis arrivée très jeune au mariage et je n'avais pas eu trop de tracasseries en ce qui concerne la gestion du foyer, notamment la fabrication du manioc.

L.D.B.C. : Pourquoi aujourd'hui les jeunes filles qui vivent au village s'y adonnent timidement ?

M.N. : Cela est vrai. Les jeunes filles vivant au village préfèrent transformer leurs tubercules en farine de fufou que de se jeter dans la fabrication du manioc chikwanga (moungouélé, mossombo et autres).

Elles évoquent la pénibilité de ce travail et pensent qu'avec la farine du fufou, les choses vont assez vite. Puisque cela est ainsi, pourquoi ne pas industrialiser la fabrication du manioc puisque les Congolais adorent manger le « moungouélé » ? Voyez-vous, dans de nombreux villages, ce sont les femmes d'un certain âge qui le font, mais avec le temps, elles n'y arriveront plus. Ici, nous entendons dire par des citadins qui viennent se ravitailler que le « moungouélé » fabriqué en ville n'a toujours pas les mêmes qualités que ceux du village.

L.D.B.C. : Quelles sont les étapes essentielles de cette fabrication du manioc ?

M.N. : Il faut noter que la fabrication du manioc demande une certaine endurance. Le tout part avec de bons et sains tubercules, qu'il faudra récolter parfois en une ou deux jours. Ensuite, il faut enlever la peau des tubercules récoltés et cela peut prendre aussi un à deux jours, selon la quantité de manioc que l'on veut avoir. Après, il faut tremper les tubercules dans des tonneaux d'eau et les laisser rouir pendant plus d'une semaine, ensuite les sortir et les laver correctement tout en les débarrassant de certaines fibres inutiles. Puis vient la transformation de ces tubercules en pâte de manioc en les malaxant avec des pétrins spéciaux. La pâte ainsi obtenue doit aller au feu pour être transformée toute chaude après un nouveau malaxage. Et ce n'est qu'après ce malaxage qu'on arrive à la formation des pains de manioc (moungouélé) pour être mis dans des grandes marmites pour la cuisson finale. Voilà l'essentiel dans la fabrication du « moungouélé ». Les jeunes filles évitent souvent d'attaquer la pâte chaude du tubercule transformé car cela peut laisser aussi des empreintes au niveau des mains.

L.D.B.C. : Quel appel pouvez-vous lancer à l'endroit des jeunes filles qui rejettent ce travail ?

M.N. : L'appel est tout simple. Le poids d'âge fera que les femmes de ma promotion se trouvant sur toute l'étendue du territoire national arrêteront définitivement avec la fabrication du manioc. Et comme les jeunes filles ne veulent pas du tout embrasser ce métier artisanalement, que les pouvoirs publics pensent à l'industrialisation de ce travail, cela créera aussi d'emplois pour la jeunesse.

Propos recueillis par F.Ak.

HYDROCARBURES

Le ministère de tutelle édifie sur les prix des produits locaux

Le ministre Jean Marc Thystère Tchicaya a présidé, les 16 au 17 octobre à Pointe-Noire, une rencontre avec les directeurs généraux des sociétés pétrolières évoluant en République du Congo, des experts et des invités. Les moyennes trimestrielles des prix fixés des produits pétroliers, au titre du troisième trimestre de l'année en cours, ont été arrêtées.

En dollars par baril, les prix se présentent comme suit :

Djeno Mélange : 62 Nkossa Blend : 61,3 Yombo : 67,7 Nkossa Butane : 29,1 Nkossa Propane : 23,1

Les moyennes des différentiels des prix des bruts congolais, en dollars par baril, sont les suivantes :

Djeno Mélange : 0,1 par rapport au Brent daté Nkossa Blend : 0,3 par rapport au Brent daté Yombo : 5,8 par rapport au Brent daté Nkossa Butane : -0,1 par rapport au butane North West Europe Nkossa Propane : 4,7 par rapport au Propane MONT BELVIEU.

La moyenne trimestrielle des prix fixés des hydrocarbures est de 61,7 dollars par baril, pour un différentiel de 0,4 dollars par baril.

Clôturant les travaux, le ministre Jean Marc Thystère Tchicaya a expliqué que l'analyse du marché pétrolier au troisième trimestre 2019 présente une évolution mitigée des cours du pétrole. La nécessité d'une régulation encore plus efficace des cours du brut, a-t-il indiqué, n'est plus à démontrer et pour ce faire, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) a trouvé un accord avec les producteurs non membres de l'organisation, appelés Opep plus. L'objectif



Photo de famille

étant de trouver le juste équilibre et d'éviter un nouveau choc pétrolier sachant qu'un prix du baril trop bas pénaliserait les pays exportateurs et à contrario les pays consommateurs.

« Pris isolément, les pays africains ne peuvent pas lutter contre le capital pétrolier inter-

national, il nous faut donc un cadre doté d'un vrai dispositif d'intelligence économique et stratégique. L'Afrique, qui assure 12% de la production pétrolière mondiale, dépend des importations pour couvrir ses besoins en produits pétroliers estimés à 4% de la consommation mondiale.

Nous devons donc aller vers un marché pétrolier africain et c'est le rôle que nous entendons faire jouer à l'Organisation des producteurs des pétroles africains, en cela cette structure doit être dans les prochaines années, l'une des organisations sur laquelle le pays devrait compter»,

a-t-il signifié.

Cette réunion des prix a été organisée par la société Eni Congo. La prochaine est prévue du 15 au 16 janvier 2020 et sera organisée par les sociétés pétrolières nationales.

Séverin Ibara

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les feux de signalisation bientôt de retour à Pointe-Noire

Le projet d'installation de feux tricolores au niveau d'importants carrefours de la ville voit enfin le bout du tunnel. Ses responsables se sont retrouvés, le 17 octobre, pour les derniers détails.

Hors service depuis quelques années, les feux tricolores vont devoir scintiller de nouveau dans la capitale économique du Congo. Les conseillers du député-maire, les directeurs du plan, du matériel et de la logistique municipale ainsi que les membres de la commission technique de la circulation départementale se sont retrouvés pour discuter et trouver le bon timing quant à l'exécution du projet.

de nouveaux carrefours seront construits, notamment au niveau de l'hôtel Cactus, du consulat de l'Angola, de la CNSS, du Foyer féminin, de l'hôpital de base de Tié-tié, de la pharmacie Pascal, de Gaz-gaz, du bar Vonvon et au niveau de la Coraf. Au-delà de la construction de ces nouveaux carrefours, il sera également question de réhabiliter les anciens.

le troisième arrondissement; les avenues Mgr Ernest-Kombo et Maurice-Mountou-Sambou dans le quatrième arrondissement; la rue Kouboukouta, la zone Mangui à Siafoumou, l'avenue des Mwéni (Voie d'accès au CEG Mbotla-Raffinerie), l'avenue Marcel-Tchionvo, la rue Tchiboul'Ngoma, la zone Makayabou Zéphirin dans le cinquième arrondissement.

Dans le cadre de ce projet, des arrêts de bus seront également placés sur le boulevard Moe-Kaat-Matou, entre le rond-point de la République et le rond-point Kassai.

Rappelons que depuis quelques années, les feux de signalisation implantés sur les grandes artères de Pointe-Noire n'existent plus, causant ainsi des embouteillages monstres aux heures de pointe mais également des accidents. Selon le rapport du deuxième trimestre de la direction des transports terrestres, « trois cent quatorze accidents de circulation se sont produits dans la ville de Pointe-Noire, soit 82,53 accidents dus à l'inattention des chauffeurs ».

Hugues Prosper Mabonzo

« Trois cent quatorze accidents de circulation se sont produits dans la ville de Pointe-Noire, soit 82,53 accidents dus à l'inattention des chauffeurs »

Au total, dix-sept carrefours seront bientôt dotés de feux tricolores intelligents et modernes. Leur mise en place va contribuer à réduire les embouteillages dans la ville qui se voit dépassée par le parc automobile qui ne cesse d'augmenter.

Les travaux seront exécutés par l'entreprise Acep Congo (Automatisme construction engineering process). Pour permettre une bonne circulation,

Ces travaux seront exécutés dans un délai de trois mois.

Le projet prévoit aussi l'aménagement des cassis ralentisseurs couramment appelés dos-d'âne, sur certaines voies bitumées, précisément sur l'avenue Joseph-Sinald, la route Aéro Service dans le premier arrondissement; les avenues Bouanga-Kalou et Sainte-Bernadette, dans le deuxième arrondissement; l'avenue de la Liberté, à Voungou, dans

DANSE KRUMP

Une quinzaine d'artistes se donnent rendez-vous à Paris

Dans les préparatifs de la compétition de danse Krump « III est » qui se tiendra du 2 au 5 avril 2020, à Paris, en France, le danseur congolais, Karel Kouelany, y participera. Il bénéficie d'une résidence dans une école de danse contemporaine, en Espagne, à Séville.

Cette résidence vient après celle passée à Flamencodanzae-studio, où il a suivi, de mai à juillet, une formation et des concours de danse dans une école de la Circacienne virginie Lavenant, à Antananarivo, à Madagascar. Le jeune performeur est chorégraphe depuis 2013 du groupe de danse krump « Armée street ». Il est en résidence du 2 au 29 octobre, en Espagne, pour se préparer à ses prochains challenges lors de cette compétition de danse krump, devenue un rendez-vous annuel incontournable où des danseurs d'une quinzaine de nationalités se rencontrent pour s'affronter en solo ou par groupes dans une ambiance surchauffée, au son de beats enivrants. Le performeur congolais, Karel Kouelany, s'illustre par une pratique du corps très sophistiquée qui fait de lui l'un des danseurs les plus marquants de sa génération. Pour lui, le krump n'est pas seulement « une passion mais toute une vie », a-t-il fait savoir.

Cette danse hip-hop ultra énergique née dans les quartiers de Los Angeles dans les années 2000, vulgarisée avec le film Rize du photographe David La Chapelle, est avant tout un corps-à-corps, un combat contre l'adversaire, sublimé par les codes de la danse. Elle est non-violente malgré son apparence agressive ou la colère qui peut se lire parfois sur les visages des danseurs de Krump que l'on appelle les « Krumpers ». Elle se veut être une danse représentant la « vie » et toute sa « jouissance ». Il n'y a aucun conflit physique entre les danseurs.

Chaque krumper a son propre style et sa propre identité, difficile de trouver deux danseurs de krump qui dansent de la même façon. Né à Brazzaville, Karel Kouelany est danseur de krump et chorégraphe professionnel. Ayant bénéficié de plusieurs prix à ce jour, le jeune chorégraphe fait maintenant partie du projet cap Congo initié par Emmanuel Dongala. Il est chorégraphe du groupe de danse krump dénommé « Armée street »

Rosalie Bindika

PROMOTION DE LA CULTURE CONGOLAISE:

Djo Balard va soutenir une soirée au Cameroun



Djo Balard (en bleu) et Valentin Ollessongo

La mode, la gastronomie, la culture, telles sont, entre autres, les thématiques sur lesquelles va porter une soirée de la République du Congo en terre camerounaise. L'événement a été évoqué le 17 octobre, à Yaoundé, par l'ambassadeur, Valentin Ollessongo, et l'artiste congolais, Djo Balard.

Féru de l'art vestimentaire, Djo Balard, le roi de la Sape, a exprimé son adhésion au projet et promis de contribuer à sa réussite. Il s'agit d'une bonne initiative qui devrait permettre de rassembler les Congolais vivant au Cameroun et de promouvoir la culture congolaise.

Cette soirée culturelle du Congo pourrait avoir lieu dans les deux plus grandes agglomérations camerounaises, à savoir Yaoundé et Douala. Elle va mettre en exergue la musique congolaise, car celle-ci est indissociable à la culture, voire même à la tradition congolaise.

Djo Balard effectue un séjour dans la capitale camerounaise dans le cadre de la promotion de la mode. Il va également participer à quelques activités culturelles.

Christian Brice Elion

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE DIRECT LIGUE 1

V Club Mokanda confirme ses bons débuts

Le match qui devrait opposer le Club athlétique renaissance aiglons (Cara) à l'Etoile du Congo, reporté à cause des éliminatoires du Championnat d'Afrique des nations, a fait le bonheur du club ponténégrin qui caracole désormais seul en tête.



V Club Mokanda caracole seul en tête/Photo Kwamy

V Club Mokanda est pour l'instant intenable, après avoir signé sa troisième victoire à Brazzaville en battant Tongo FC sur un score écriqué d'un but à zéro. Avec neuf points à l'issue de trois journées, l'équipe devance de trois points le Cara qui est désormais relégué à la quatrième place. Les Ponténégrins sont maintenant talonnés par la Jeunesse sportive de Talangaï (JST) et Patronage Sainte-Anne (sept points). La JST a dominé le Racing club de Brazzaville (RCB) 3-1. Patronage a eu raison des Diables noirs 2-0, injectant ainsi les Diablotins du top cinq. Cette cinquième place est désormais occupée par l'AS Otoho qui a fait jeu égal de 0-0 à Pointe-Noire devant Nico-Nicoyé.

L'AC Léopards de Dolisie est revenu à la hauteur des Diables noirs (quatre points) après le nul de 0-0 concédé à Brazzaville face au FC Kondzo. Les Fauves du Niari sont sixièmes à la différence de buts (+1 pour l'AC Léopards contre zéro pour les Diables noirs). Nico-Nicoyé et le FC Kondzo, qui

ont le même nombre de points, sont huitième et neuvième. L'Interclub remonte à la dixième place grâce à sa courte victoire à Brazzaville 1-0 sur l'AS Cheminots. Tongo FC est onzième avec un petit point devant le RCB (un point également). L'Etoile du Congo et l'AS Cheminots sont les deux lanternes rouges avec zéro point chacune.

Le programme de la quatrième journée Lors de la prochaine journée, Patronage Sainte-Anne recevra, le 26 octobre, Interclub. Le 27 octobre, V Club Mokanda tentera de conserver son fauteuil à Brazzaville en affrontant le RCB avant le choc Cara-Diables noirs. Au complexe sportif de Pointe-Noire, l'AS Cheminots accueillera Tongo FC dans le duel des mal classés puis Nico-Nicoyé sera aux prises à l'Etoile du Congo. Au stade Paul-Sayal-Moukila à Dolisie, AC Léopards va en découdre avec la JST puis au stade Marien-Ngouabi d'Owando, l'AS Otoho recevra le FC Kondzo.

James Golden Eloué

RÉFLEXION

A propos du sommet de Sotchi

La rencontre entre le président Vladimir Poutine et les très nombreux dirigeants africains invités à débattre, cette semaine, à Sotchi, sur les rives de la mer Noire, marque indiscutablement un tournant dans la conduite de la politique étrangère russe. Ou, plus exactement, le retour à ce qui fut, pendant des décennies, l'un des fondamentaux de la diplomatie soviétique, à savoir le resserrement des liens entre l'Afrique et la Russie.

Concentrés sur la remise en ordre de leur gouvernance interne consécutive à l'effondrement de l'URSS survenu dans la dernière décennie du siècle précédent, les héritiers des Tsars, de Staline et de Gorbatchev avaient à juste titre relégué la diplomatie au second rang de leurs priorités, s'attachant à panser les blessures internes et surtout les cassures économiques provoquées par le

régime communiste. Ils avaient, ce faisant, relégué la Russie au deuxième rang des grandes puissances et laissé les Etats-Unis imposer leur loi dans la sphère mondiale avec l'aide des nations de la vieille Europe. Résultat de ce tournant historique, Moscou, concentré sur ses propres problèmes, avait dû, sinon se retirer de la scène internationale, du moins accepter de n'y jouer qu'un rôle secondaire.

Or voici que le redressement de l'économie russe et la politique de réforme interne conduite trois décennies durant sous l'impulsion directe ou indirecte de son président actuel, Vladimir Poutine, a produit plus vite et plus fortement que prévu les effets espérés. Une révolution interne qui a eu comme résultat le mouvement historique auquel nous assistons maintenant : celui de la réaffirmation, face à la Chine et aux Etats-

Unis, de la place que la Russie entend occuper dans la gouvernance mondiale. Et naturellement l'Afrique redevient, dans ce nouveau contexte, le partenaire privilégié de la Russie.

Tout indique donc aujourd'hui que le sommet de Sotchi débouchera sur des accords avec les Etats du grand Sud qui feront à nouveau de la Russie l'un des partenaires les plus actifs du continent africain. Ceci est d'autant plus probable que nombreux sont les dirigeants et les cadres supérieurs africains qui ont été formés dans les universités russes, lorsque le marxisme et le communisme étaient perçus en Afrique, en Asie et ailleurs dans le Tiers-Monde comme la voie la plus sûre pour résoudre rapidement les problèmes du sous-développement.

Misant désormais à fond sur la proximité ainsi créée entre les

deux continents, Vladimir Poutine va mettre tout en œuvre pour que la Russie redevienne l'un des principaux acteurs de l'émergence africaine. Et il a toutes les chances d'y parvenir étant donné le legs du passé dont il a hérité.

Il n'est pas inutile de souligner, dans ce nouveau contexte, que la Russie joue, comme on dit, à fond la carte intellectuelle, culturelle, artistique tout comme l'a fait dans le passé et continue plus que jamais de le faire la France. En témoin tout particulièrement le dynamisme du Centre culturel russe à Brazzaville, qui multiplie les rencontres, les débats, les expositions et qui, de façon très significative, a célébré avec éclat dans ses locaux, il y a quelques jours, le cent trente-neuvième anniversaire de la création de Brazzaville par Pierre Savorgnan de Brazza.

Jean-Paul Pigasse